



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/154
S/20495

1er mars 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Point 37 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 1er mars 1989, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite aux nombreuses lettres que je vous avais déjà adressées au sujet des incessantes agressions israéliennes contre le Liban, j'ai l'honneur de vous informer de ce qui suit :

Le mardi 27 février 1989, à 11 h 30 (heure locale), six avions de combat israéliens de type Phantom ont bombardé Aïnab, Baïssour, Chimtone et Aïnat, villages situés à moins de 20 kilomètres au sud-est de Beyrouth. Ce raid a duré une demi-heure, au cours de laquelle l'aviation israélienne a tiré 14 missiles air-sol et largué un certain nombre de bombes à retardement destinées à causer le maximum de pertes en vies humaines et de dégâts matériels.

Ce bombardement israélien a fait 3 morts et 27 blessés, dont un grand nombre se trouve dans un état critique et parmi lesquels figurent une institutrice et 21 enfants âgés de 5 à 10 ans qui ont été blessés lorsqu'un missile s'était écrasé sur le préau d'une école publique d'Aïnat; 20 maisons ont été détruites dans les quatre villages et 15 véhicules incendiés en plus des dégâts subis par l'école et des magasins.

La zone visée étant proche de l'aéroport international de Beyrouth, les autorités libanaises ont dû fermer l'aéroport de 11 h 35 à 12 h 5 en raison des menaces que ce raid constituait pour le trafic de l'aviation civile.

Le Gouvernement libanais condamne fermement cette nouvelle agression israélienne qui porte atteinte à la souveraineté du Liban, à l'inviolabilité de son espace aérien et à son intégrité territoriale, et confirme la volonté d'Israël de

* A/44/50.

persister dans ses agressions barbares et ses pratiques inhumaines contre le peuple libanais, ainsi que son mépris à l'égard des lois, pratiques et instruments internationaux, de l'opinion mondiale et des résolutions du Conseil de sécurité. Le porte-parole du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a d'ailleurs condamné cette agression et déploré les pertes en vies humaines et les dégâts matériels qu'elle avait causés.

Le Gouvernement libanais tient à souligner que cette nouvelle agression intervient à un moment où les pays arabes et la communauté internationale cherchent activement à sortir le Liban de la douloureuse épreuve qu'il traverse depuis plus de 14 ans. Cette agression révèle également les intentions israéliennes visant à déstabiliser la situation au Liban chaque fois que s'y dessinent des perspectives de stabilité et de sécurité intérieure.

Le Gouvernement libanais demande à la communauté internationale et aux membres du Conseil de sécurité, individuellement et collectivement, de prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre un terme aux agressions israéliennes. En effet, le silence et l'obstruction visant à empêcher le fonctionnement du Conseil de sécurité ont eu pour seul résultat de conforter Israël dans son obstination et dans sa politique d'agression, avec tout ce que cela comporte comme tragédies humaines, dégâts matériels et éléments qui militent contre la sécurité et la stabilité au Liban.

Le Gouvernement libanais se réserve le droit de demander, en temps voulu, une réunion du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Rachid FAKHOURY
